

# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

*Mesdames, Messieurs,*

*Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.*

*Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.*

*Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.*

*Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.*

*Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.*



*Le Conseil de Surveillance  
Fait à PARIS  
Le 28 mars 2013*